Champtonnay

Pour la restauration de l'église, une campagne de dons est lancée

Le projet unit deux communes, puisqu'à Champtonnay, l'église, comme le cimetière, est en indivision avec le voisin d'Onay. Devant la dégradation de l'édifice, notamment sa toiture et ses façades, les élus municipaux ont décidé d'agir. Ils sont allés chercher des subventions et en appellent au soutien de donateurs.

Ils en parlaient depuis des années. « Je suis maire depuis 2020, mais déjà lors du mandat qui précédait, cela faisait l'objet de discussions. » Seulement, et Yohann Poirot a depuis eu le temps de l'expérimenter, il fallait trouver les ressources financières pour mener à bien un tel projet. Pour un petit village de 80 habitants, fut-il marié sur le dossier de l'église avec son voisin d'Onay, de taille encore inférieure, on ne trouve pas les 400 000 € nécessaires sous les sabots d'un cheval. Les élus locaux ont donc pris leur bâton de pèlerin. Et cette opiniâtreté n'a pas été vaine. Dernièrement, une bonne nouvelle est tombée sur le bureau du maire de Champtonnay : la notification du soutien de l'État, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Un engagement financier à hauteur de 158 000 €, soit 40 % du montant des travaux de restauration. « Sans, nous n'aurions rien pu lancer », assure Yohann Poirot. Sur le dossier, l'édile a mené un travail de fond, puisqu'il s'était parallèlement enquis d'un autre soutien, celui du Conseil départemental de la Haute-Saône. Du Département, maintenant que le projet est sur le rail, ce sont 75 000 € supplémentaires qui viendront en appui.

Rendez-vous l'an prochain

Restera à connaître, pour diminuer le reste à charge des deux collectivités voisines, le résultat de la souscription publique (lire par ailleurs). Elle a aussi été lancée autour d'une idée : l'attachement collectif à un objet phare du patrimoine local. Cette église Saint-Médard, reconstruite entre 1817 et 1823 dans un style néoclassique par l'architecte Jean-Claude Disqueux, est un témoin du temps. Un temps qui avait fini par l'affaiblir.

« Les tuiles vétustes s'envolent au moindre coup de vent et les enduits extérieurs sont altérés par le gel », peut-on lire dans la description du projet. Il inclura, en plus de ces travaux de couverture et d'enduit (à la chaux), des restaurations à l'intérieur de l'église et aux abords (voies et réseaux). C'est possiblement au printemps prochain que le chantier pourrait commencer. Quatre à six mois de travaux seront alors nécessaires.

● **Maxime Chevrier**



La volonté affichée est de conserver la non-planéité de l'église. La restauration de la toiture se fera, notamment, avec « des tuiles plates en terre cuite, un faîtage en zinc et des rives traitées à la chaux. » Photo remise

Souscription publique : comment participer ?

Tout un chacun peut contribuer à ce projet de restauration. La commune a en effet lancé une campagne de dons. On la retrouve sur le site Internet de la Fondation du patrimoine. Puisqu'il est reconnu d'utilité publique, cet organisme de référence octroie aux donateurs des reçus fiscaux qui, dans le cadre d'un projet soutenant le patrimoine religieux dans les communes de moins de 1 000 habitants, permettent de déduire jusqu'à 75 % du montant du don, sur le calcul de l'impôt sur le revenu (NDLR : le taux redescend à 66 %, à partir de 1 000 €). Pour cette souscription publique, un objectif de 24 000 € a été donné. Si ce résultat de dons privés était atteint, le plafond d'aide de la Région serait alors octroyé. C'est en effet dans une limite de 12 000 € que la collectivité régionale vient abonder ce type de projet soutenu par la Fondation du patrimoine, sous le principe d'une subvention correspondant à la moitié du montant collecté.

Se renseigner sur le site Internet : fondation-patrimoine.org